

## L'avenir éclairé par le passé: réflexion pragmatique sur l'option régionale pour le règlement des conflits

---

Comme nous savons tous désormais que les institutions multilatérales ne sont efficaces que dans la mesure où leurs membres leur permettent de l'être, le développement du leadership régional sur les questions relatives à la paix et à la sécurité doit être la pierre angulaire de toute stratégie visant à accroître les capacités régionales en matière de gestion des conflits. Pour cela, toutefois, les États et les organismes intéressés devraient coopérer avec les institutions et les partenaires appropriés, et ils devraient éviter d'imposer des programmes ou des modèles de sécurité venus de l'extérieur.

### *Conclusion*

Dans l'ensemble, le bilan récent des organismes régionaux au chapitre de la gestion des conflits n'est guère impressionnant, et les arguments en faveur du régionalisme tiennent davantage de la rhétorique que de la réalité. Quoiqu'elles n'aient rien d'immuable, les faiblesses structurelles et opérationnelles que présentent actuellement les organisations régionales ne risquent pas de disparaître du jour au lendemain. Comme l'ONU elle-même en fait l'expérience depuis le début de cette décennie, passer du statut d'institution normative à celui d'organisme opérationnel sur le terrain de la sécurité et des affaires humanitaires demande une certaine préparation, de même qu'un sens plus aigu de l'organisation et du professionnalisme. Les organismes régionaux devront affronter cette situation tout en s'acheminant vers une plus grande participation à ces deux dossiers.

S'étant faite depuis 1992 le plus ardent champion du régionalisme en matière de sécurité, l'ONU s'est employée à renforcer le rôle des organismes régionaux. En août 1994, elle a tenu son premier sommet de l'histoire avec des organisations régionales. De plus, le *Supplément à l'Agenda de la paix* a beaucoup contribué à mieux faire comprendre l'option régionale, tout en apportant une certaine dose de pragmatisme au débat. Il semble, cependant, que cette question n'intéresse plus guère les membres de l'ONU. Le *Supplément* avait, entre autres résultats, mené à la création d'un groupe de travail de l'ONU chargé d'assurer le suivi de ce document. Ce groupe avait par la suite été divisé en quatre sous-groupes de travail devant étudier les divers aspects de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix, la coordination (c'est-à-dire le rôle des organisations régionales), la consolidation de la paix après les conflits, et les sanctions. Ce processus est aujourd'hui dans l'impasse, car les membres du Groupe des 77 et les pays neutres et non alignés ne sont guère disposés à voir les discussions sur la paix et la sécurité se prolonger encore à l'ONU. Ces pays estiment généralement que, depuis le début de la décennie, le programme de développement de l'ONU a été négligé au profit des efforts de paix et de sécurité<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Ils n'ont peut-être pas tout à fait tort, à en juger par l'évolution des dépenses budgétaires de l'ONU entre 1990 et 1994. Le budget du maintien de la paix a plus que décuplé au cours de cette période, tandis que le budget ordinaire de l'ONU, qui est affecté aux programmes sociaux et économiques aussi bien qu'aux frais administratifs généraux de l'organisation, est resté essentiellement stagnant du fait de